L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 13 JUIN 1872. 45me Année—Vol. XLV.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 13 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par G. de Fériet, à midi, à la Bourse d'Encan St-Louis, rue St. Louis — la grande résidence confortable au coin des rues [illegible] et Levée.— Trois lots de terre [illegible] à l'A[illegible] — Quatre lots de terre [illegible] aux rues Franklin et [illegible] rues Célestine, Painter et [illegible] — [illegible] lots de grande valeur rue Camp [illegible] — Terrains de grand [illegible] dans le troisième District [illegible]

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, rue Vieille-Levée, Nos. [illegible] — Vente [illegible] de bottes, souliers, [illegible], etc.

Par R. M. Montgomery, à sa salle d'encan, [illegible] camp—Vente [illegible] de meubles.

Par Vincent & Co., aux Nos [illegible] de la rue de [illegible] — Marchandises sèches et [illegible]

Par Hoffman, Marks & Co., au No [illegible] de la rue Chartres — [illegible] de messieurs, chapeaux, [illegible]

Immeubles à vendre.—MM. G. de Fériet & [illegible], encanteurs, vendront aujourd'hui, à midi, à la Bourse St-Louis :

Cette grande résidence, commode et agréable, au coin des rues [illegible] et Levée, dans le [illegible] des chars de la rue Moreau et bien connue comme la résidence du Cap. [illegible]

[illegible] trois lots de valeur, [illegible] le passage des chars de la rue Moreau, devant [illegible] de la rue Louisa.

[illegible] lots [illegible] entre les rues [illegible] Moreau et Génie.

[illegible] lots de valeur, rue Camp [illegible] entre les rues Pauline et Jeannette.

Cette belle maison de résidence à deux étages, rue Baronne, entre les rues Jackson et Philip.

[illegible] lots de très grande valeur, [illegible] sur la Levée, entre les rues Désiré et Elmire.

Pour plus amples renseignements, voyez nos annonces d'annonces.

Cinq Conventions.

La Convention démocratique et la Convention de la réforme viennent de s'ajourner sans avoir pu s'entendre, laissant les [illegible] dans l'incertitude et [illegible] de l'avenir. Dans quelques jours deux Conventions du parti radical vont se réunir à Bâton-Rouge. L'entente sera probablement impossible entre la Convention qui reçoit ses inspirations de la [illegible], et la Convention Warmoth-Pinchback ou Pinchback-Warmoth, à [illegible] que cette dernière ne se décide à [illegible] tous liens avec Warmoth et à rentrer dans le giron du parti national républicain auquel Pinchback, Conway, Campbell, Dibble, Dewees et Carr viennent rendre le secours de leurs inimitié de leur honnêteté!

La question est douteuse et cela explique pourquoi Warmoth, repoussé par la Convention démocrate et la Convention [illegible] et menacé d'être abandonné par la Convention républicaine de sa propre manufacture, cherche à assurer l'appui d'une cinquième Convention de fabrique nouvelle, comme un naufragé qui, voyant toutes les embarcations sur lesquelles il a compté pour le sauver, s'éloigner de lui à force de rames, saisit d'autre une planche qui lui paraît devoir lui offrir un appui suffisant pour le porter au rivage. Mais il peut arriver que la planche, fléchisse sous son poids et qu'il se trouve ainsi condamné à une perte certaine.

Donc, nous allons avoir une cinquième convention qui se réunira le premier lundi du mois d'août, comme si ce n'était pas assez de quatre Conventions pour jeter la confusion dans les esprits et pour ouvrir un champ aux intrigues des politiciens.

La Convention est convoquée par une adresse au peuple de la Louisiane, signée par les présidents des trois comités dont l'être combinée a été repoussée par le comité de conférence des démocrates et des réformistes. Seulement, cette fois, la préférence a été accordée au président du comité indépendant de Greeley et Brown.

Nous présumons que nous n'offenserons personne en émettant la supposition que M. Warmoth sera le candidat pour gouverneur de la future Convention. Cela suffit pour juger le reste du programme. Républicains nationaux et d'Etat, Greeley et Brown, union de tous les éléments conservateurs, tout cela veut dire Warmoth, c'est-à-dire mensonge et déception.

Comment des citoyens qui ont un passé dans le parti démocrate peuvent-ils se fourvoyer dans une pareille galère, cela peut s'expliquer que par une infatuation extraordinaire qui leur fait croire qu'ils pourront contrôler les éléments [illegible] avec lesquels ils consentent à s'associer et s'en débarrasser après qu'ils auront triomphé avec leur aide. C'est là une illusion que nous ne saurions partager.

Que M. Warmoth et ses créatures en ses complices, excommuniés par le parti qui leur a servi d'instrument pour exploiter la Louisiane et se gorger de butin, s'affublent de robes d'innocence pour voiler leurs méfaits passés et se parent d'un nouveau nom, celui de républicains libéraux, pour essayer de faire d'autres dupes, cela est dans la logique de leur caractère et de leur situation. On n'abandonne pas de bonnes sinécures sans avoir tout tenté pour les conserver. Mais que des hommes qui rompent avec leurs traditions, avec leur passé, avec leur parti, pour faire cause commune avec les exploiteurs de leur Etat, sous le prétexte de mieux combattre les maux dont le peuple souffre, voilà ce qui passe notre compréhension. Si c'est un expédient il aurait besoin d'être plus clairement expliqué qu'il ne l'a été jusqu'ici.

Ce ne sont pas les phrases ronflantes et ampoulées de l'adresse au peuple émanée des trois comités qui feront prendre le change aux électeurs et qui les convaincront de l'excellence du procédé consistant à convoquer une cinquième Convention.

Nous déplorions déjà que les conservateurs se fussent divisés en deux bandes, démocrates et réformistes, et les partisans de la coalition avec Warmoth, qui ont été [illegible] par leurs intrigues, la discorde [illegible] entre les deux Conventions, viennent tranquillement nous dire que c'est [illegible] qu'ils ont causé, ne peut être réparé que par l'appel d'une nouvelle Convention qui devra réunir tous les éléments conservateurs. Or, que représentent ceux qui s'arrogent l'autorité de convoquer [illegible] tout le peuple de la Louisiane sous une nouvelle bannière : le comité exécutif indépendant de Greeley et de Brown ne représente que lui-même, et si respectables que soient les individualités dont il se compose, ce ne sont que des individualités isolées ; le comité des républicains libéraux ne représente guère que les fonctionnaires et employés dépendant de Warmoth, et le troisième comité ne représente qu'une fraction très minime des électeurs d'origine allemande.

Les trois comités ne disposent pas de trois ou quatre mille électeurs dans l'Etat et ils commandent modestement que les 80,000 électeurs conservateurs viennent se ranger sous la conduite de leurs chefs qui eux-mêmes sont contrôlés par un concile secret, composé de M. Warmoth et de quelques conseillers intimes.

Il y a dans ce qui se passe, avons-nous entendu dire à plusieurs citoyens, de quoi dégoûter de la politique. Non, dirons-nous, il y a de quoi révolter le bon sens public, mais le résultat de cette révolte doit être de réunir tous les bons citoyens ayant un intérêt aux réformes, en un seul faisceau pour briser les intrigues et déjouer les projets des ambitieux et des spéculateurs en politique. Que les deux comités de la démocratie et de la réforme s'entendent et tout peut encore être sauvé ; car la masse des votants se portera comme un seul homme au scrutin et fera triompher les candidats qui lui auront été désignés par ces deux comités, en dépit de toutes les coalitions et de tous les efforts des radicaux de toute nuance.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à [illegible] Elle se vend au No [illegible] rue du Canal.

EXCURSIONS DU DIMANCHE AUX VILLES DE BAINS.—Les billets d'excursion de dimanche, au lieu de se vendre ce jour-là seulement, le seront également la veille samedi, de 4 h. à 6 h., et dans la matinée, afin que les personnes qui le désirent puissent prendre le train, le dimanche matin, au [illegible] du Marché Français ou au coin des rues Elysian et de la rue Claiborne. Voir l'annonce.

On ne peut manquer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic" [illegible] chez M. S. [illegible]

L'option de Nationalité à faire par les Alsaciens et les Lorrains.

M. Fauconnet, gérant du consulat de France à la Nouvelle-Orléans, ayant à communiquer les instructions qu'il a reçues de M. le Ministre des affaires étrangères au sujet de l'option de nationalité à faire par les Alsaciens et les Lorrains des départements annexés résidant à l'étranger, et nous nous empressons d'en publier le résumé suivant :

"Les individus originaires des territoires cédés à l'Allemagne, et qui résident hors d'Europe, ont jusqu'au 1er octobre 1873 pour faire l'option de la nationalité française.

"On entend par *originaires* ceux qui sont nés dans les territoires cédés, sans distinction d'âge ou de sexe. A défaut de la déclaration d'option dans les délais prescrits, ils seront considérés comme Allemands.

"Au contraire tous ceux qui ne sont pas nés dans ces territoires n'ont aucune déclaration à faire et sont Français de plein droit.

"En ce qui concerne les *mineurs*, il a été entendu que leur déclaration d'option serait valablement faite avec l'assistance de leurs représentants légaux, c'est-à-dire des tuteurs pour les mineurs non émancipés, des curateurs pour les mineurs émancipés.

"Quant aux *femmes mariées* nées en Alsace-Lorraine, celles qui voudront mettre leur nationalité à l'abri de toute contestation ultérieure devront faire, avec l'assistance de leur mari, une déclaration d'option.

"Les *femmes veuves* ont un intérêt encore plus évident à déclarer leur option.

"Aux termes de l'Article 1er de la Convention additionnelle de Francfort, du 11 décembre 1871, [illegible] la nationalité française [illegible] individus résidant à l'étranger d'une déclaration faite devant une Chancellerie diplomatique ou consulaire française, ou de leur immatriculation effectuée ou renouvelée dans l'une de ces chancelleries."

Il résulte de ces instructions que tout individu, sans distinction d'âge ni de sexe, né en Alsace-Lorraine, et résidant à l'étranger, devra se présenter *en personne*, avant le 1er octobre 1873, devant une chancellerie diplomatique ou consulaire, à l'effet d'y faire constater son option pour la nationalité française.

On trouvera, d'ailleurs, dans nos colonnes d'annonces, un avis de M. Fauconnet invitant les Français originaires d'Alsace et de Lorraine, à se présenter dans les bureaux du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, pour y faire leur déclaration d'option.

LA TROUPE DE CONCERT-NADDI EN DÉSARROI. — Sous ce titre, nous lisons dans le *New Orleans Picayune* d'hier, édition de l'après-midi :

"Les journaux de Natchez rapportent que M. Henry Wolfsohn, trésorier et agent de la dite troupe, après avoir annoncé deux concerts à Natchez, pour vendredi et samedi derniers, et avoir perçu des vendeurs de billets tout l'argent qu'il a pu, s'est embarqué sur le steamer *Natchez* et est parti pour la Nouvelle-Orléans, laissant les musiciens qu'il avait amenés de cette dernière ville dans une entière ignorance de ses intentions, sans régler leurs notes d'hôtels, et d'autres comptes.

"L'agent avait annoncé les concerts, d'abord, comme devant avoir lieu le mercredi et le jeudi ; mais il en avait reculé les dates, donnant pour raison que Mme Naddi était malade, à la Nouvelle-Orléans, et n'avait pu arriver à temps.

"Le *Natchez Democrat* dit que Wolfsohn a été arrêté, ultérieurement, au Bayou Sara. Le même journal donne à entendre que la population de Mobile n'a pas été bien traitée par M. Wolfsohn et Mme Naddi. Après avoir annoncé un concert dans cette ville, l'agent a écrit, de la Nouvelle-Orléans, le 29 du mois dernier, à M. Roberts à Mobile, que le concert promis ne pouvait avoir lieu, parce que Mme Naddi et M. Vallée "les principales *attractions* de la troupe" étaient subitement partis pour le Nord."

CLOUTIERVILLE. — Le directeur général des postes a nommé M. S. O. Scruggs maître de poste à Cloutierville, paroisse de Natchitoches, en remplacement de J. Charleville qui avait refusé cet emploi.

COURSE.—M. H. P. Phillips, ayant annoncé que les officiers de la "Vigilant Steam Fire Co. No. 3" feraient courir leur célèbre cheval "Lion," attelé à une pompe à bras, contre un cheval quelconque de la ville, au grand *Festival* de la "Protector Fire Co. No. 2," dimanche, 16 juin courant, M. P. Dufort, rue St-Louis No. 82, informe ces Messieurs que, pour une bourse de $100, il fera courir en cette occasion contre le dit "Lion" son célèbre cheval "Black Prince," attelé à un chariot de tuyaux, pour une course d'un mille au trot.

POUR BORDEAUX.—Le navire français *Comtesse Duchatel*, capitaine Charles Dupont, partira pour le port ci-dessus le 22 du courant. Ce navire est un des meilleurs de la ligne soit pour les installations soit pour la marche. On y jouit de tout le confortable désirable et l'on est sûr d'arriver promptement. Il est donc inutile d'entreprendre le voyage de New-York pour s'en aller en France. Cette voie ne peut être que très peu de jours plus courte et les frais en sont beaucoup plus grands. En prenant un navire ici, on a les ennuis du transbordement de moins, ce qui n'est pas peu de chose. Pour prix du passage et autres informations, voyez le capitaine, à bord, Deuxième District, [illegible] 18. Ce navire a fait les plus rapides traversées connues de Bordeaux à la Nouvelle-Orléans, et de la Nlle-Orléans au Hâvre.

CHRONIQUE LOCALE.

BÉNÉFICE DE LA PETITE SAIDIE VIVIAN.—Les théâtres ayant déjà été fermés depuis assez longtemps pour qu'on ait envie de voir une représentation dramatique même au milieu des chaleurs de l'été, nous annonçons qu'il y aura, jeudi soir, au Théâtre des Variétés, un bénéfice pour la petite Saidie Vivian qui paraîtra dans le rôle de "Sam Willoughby" avec le "Ticket of Leave man" et aussi dans le rôle de "Little Pickle" où elle chantera et dansera et exécutera la *Irish Jig*, la Clog Dance et jouera du banjo. Saidie Vivian aura le concours des membres du Club Shakespeare, des membres de l'Association Dramatique d'Orléans et celui de Mme G. C. Pearce, Miss Carrie Wharton et Miss Rose Wood. Nous sommes priés de dire que le bureau de location du Théâtre des Variétés sera ouvert aujourd'hui et demain, de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi, et samedi, dimanche et lundi, de 8 heures du matin à 4 heures du soir, pour la vente des billets pour cet intéressant bénéfice.

VOL.—L'officier Everett, en patrouillant mardi soir, sur les 11 heures, rue Front, entre les rues Girod et Lafayette, a découvert sur la banquette une caisse qui avait contenu du Sherry Wine. Comme la paille était éparpillée tout autour, et qu'évidemment la caisse venait d'être ouverte, l'officier opéra des recherches et finit par découvrir qu'une porte de l'entrepôt de la batture, rue Front, près de la rue Girod, était ouverte, et que deux piles de caisses de vin de Sherry étaient près de la porte en dedans. Il faut supposer, d'après cela, que quelques voleurs s'étaient cachés dans l'entrepôt avant que les portes en fussent fermées. Leur intention était, sans doute, de faire une razzia complète ; mais ils en ont été empêchés par l'approche de l'officier.

NOYÉ.—Hier, entre minuit et 1 heure du matin, un homme de couleur, nommé Marshall, est tombé du steamer City of Alton dans le fleuve, à Gretna, et s'est noyé.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—David Dorsey, couleur, convaincu d'assaut et batterie sur W. Moore, et aussi d'un très brutal assaut sur sa femme, a été condamné à 10 mois de prison pour les deux offenses.

John Hart, qui s'est avoué coupable d'avoir volé une balle de coton de la barque Moneta, a été condamné à 3 mois de prison.

CHUTE DANGEREUSE.—Hier matin, sur les 8 heures, un jeune homme nommé Jules Bétrie, âgé d'environ 14 ans, est tombé par la trape du magasin de Symes & Co, rue du Canal 132, et a éprouvé heureusement que des contusions, ce qui est vraiment miraculeux. Le jeune homme a été transporté dans la rue Bourbon 139, où l'on espère qu'il sera bientôt remis.

BRÛLÉ À MORT.—Un enfant de couleur, âgé de 2 ans, nommé Jerry Mackey, dont les parents demeurent à Milneburg, a été brûlé à mort, dans cet [illegible] par le feu qui avait pris à la moustiquaire, hier matin, sur les 5 heures. Ses parents forcés de s'absenter [illegible] l'avaient confié aux soins d'une fille dont la négligence a causé ce déplorable accident.

—Parmi les rapports déposés par M. d'Audiffret-Pasquier sur les marchés passés pendant la guerre, figure une affaire traitée sous les auspices du citoyen préfet Duportal, pour l'équipement des mobiles de la Haute-Garonne.

Un employé de M. Duportal, nommé [illegible], a fourni d'assez fortes remises à propos d'un marché de couvertures dans lequel il servait, lui, employé de la préfecture de Toulouse, d'intermédiaire entre le préfet et un négociant, qui était lui-même [illegible] avec l'employé et des fabricants.

—[illegible] de la nomination de M. [illegible]

Les Communeux de New-York.

Les musiciens de la Garde Républicaine française sont venus participer au grand jubilé musical de Boston. Les échappés de la Commune réfugiés à New-York, ont saisi l'occasion de l'arrivée dans cette ville de leurs compatriotes pour faire une manifestation communarde. Le *Courrier des Etats-Unis* publie une lettre d'un Français qui flétrit cette conduite et il reproduit les articles suivants :

Voici en quels termes s'exprime le *Herald* :

Le corps de musique de la Garde Républicaine française est arrivé hier en cette ville, en route pour Boston où il doit participer au Jubilé de la paix. Les musiciens ont été accueillis avec plaisir par les citoyens de New-York, et leur apparition dans nos rues a éveillé un degré très considérable d'intérêt bienveillant en leur faveur. Mais il en a été tout autrement avec une portion de leurs compatriotes. Un corps organisé d'hommes prétendant représenter la Commune française a lancé des injures positives, violentes, touchant presque aux voix de fait, aux artistes qui se promenaient, se récréaient et examinaient la ville. Nous avons déjà protesté contre la conversion du sol américain et des avenues des villes américaines en arène de combat pour l'arbitrage des factions en présence, et les communeux français doivent apprendre que la loi existe chez nous, bien que nous ne soyons pas partisans de la guillotine et que nous ne possédions pas de propriétés dans la Nouvelle-Calédonie.

On lit dans le *Telegram* d'hier soir :

Les communeux français de cette ville doivent former une triste bande. Une [illegible] aux musiciens français arrivés à New-York en route pour le Jubilé de Boston, a été grossièrement outragée hier par ces gentilshommes communeux. Nous n'aimerions pas à voir des Français engager des luttes dans nos rues, mais si nous avions appris que la Garde Républicaine eût dispersé les communeux qui l'ont assaillie, nous nous en serions grandement réjouis. Nous n'avons pas besoin de meilleures preuves du caractère malsain de ces gens que ce fait d'assaillir quelques-uns de leurs compatriotes venus ici comme hôtes du peuple américain. Que penserait-on des fenians s'ils attaquaient la musique des grenadiers de la garde anglaise quand elle débarquera sur nos rivages ?

Nous sommes persuadés que les fenians ne voudraient pas commettre un pareil outrage, et que s'ils le commettaient leurs compatriotes s'en sentiraient justement humiliés. Mais ces individus turbulents, bougients, qui s'intitulent la Commune et rôdent autour de Tompkins square, pensent qu'ils peuvent défier l'opinion publique en ce pays parce qu'il est républicain et libre. Il faudrait leur faire comprendre que la politesse, la loi et l'ordre sont aussi hautement respectés en ce pays qu'en aucun autre. De tels êtres que ceux qui ont assailli la Garde Républicaine sont de l'espèce de ces lâches coquins qui ont incendié l'Hôtel-de-Ville et assassiné l'archevêque de Paris. Ils n'ont aucune sympathie auprès des Américains, et s'ils renouvelaient leur conduite offensante nous espérons les voir rosser au point de produire en eux quelque sentiment de pudeur.

Louisiane.

Correspondance de "l'Abeille."

Paroisse de Plaquemines, le 12 juin 1872.

La grande question maintenant, c'est d'obtenir le verdict populaire en faveur des candidatures démocratiques, ce qui ne sera pas facile, si les électeurs ailleurs sont aussi peu passionnés pour le bien public qu'ici. Ce n'est certainement pas par vanité, ni par un sentiment exagéré de sincérité, que nous sommes indifférents à la chose publique ; nous souffrons autant, pour ne pas dire davantage, que nos frères des autres parties du pays de la mauvaise administration qui nous régit, et nous avons comme eux tout à craindre de l'avenir, et cependant nous ne cherchons pas à nous affranchir du joug. A l'heure qu'il est, nous devrions avoir acquis l'expérience que l'insouciance des affaires publiques compromet le repos individuel, et finit par détruire le bonheur général : par ce que je vois, Solon avait raison de la punir de l'infamie, car elle est incompatible avec la République.

A quoi attribuer cette indifférence aux intérêts de l'Etat ? A l'ignorance. A quelques rares exceptions, personne ne lit, même les journaux ; les habitants du haut de la paroisse ne voient pas ceux du bas, ne se réunissent jamais, ne connaissent à peine. Comme quelqu'un l'a déjà dit, nous nous baissons, nous nous méprisons, c'est-à-dire nous nous ignorons. La tête farcie d'idées locales, pour les uns comme pour les autres, la patrie s'étend tout juste où s'arrête leur vue.

Rien donc d'étonnant que le sentiment du bien public soit entièrement éteint en nous.

Sous le pseudonyme de "One Who Knows," l'*Empire Parish Register*, du 5 courant, publie un long communiqué chargeant M. Harry Mahoney, trésorier des écoles publiques, d'avoir reçu dix mille piastres depuis qu'il est entré dans l'exercice de ses fonctions au mois de décembre 1871. Bien qu'il ait à peine déboursé deux mille sept cents piastres, ce qui est encore très douteux, les écoles publiques, aujourd'hui, sont presque toutes fermées faute de fonds, et les enfants sont privés de l'instruction primaire, pain de l'âme tout aussi nécessaire que celui du corps. Le paiement des instituteurs se fait attendre depuis le commencement de l'année. Les cautions de Mahoney réunies ne valent pas, dit-on, cinq cents piastres.

Mahoney, nègre par sang et tout-à-fait illettré, est un des fidèles de notre digne gouverneur, et cumule les fonctions de représentant à la Législature, de membre du jury de police, de trésorier des écoles publiques et d'imprimeur officiel de la paroisse. On peut dire de lui qu'il rendort commodément assis au banquet du budget.

Dimanche dernier, les Républicains ont tenu des assemblées sur divers points, dans le haut de la paroisse, pour ratifier les candidatures de Philadelphie : force discours y furent prononcés à la gloire de Grant et de Wilson, et on se sépara en jurant de combattre vaillamment pour eux jusqu'au moment suprême où le peuple prononcera son verdict, et en attendant malheur sur celui qui désertera le drapeau du tanneur de l'Illinois et du savetier du Massachusetts.

J'allais oublier de vous dire qu'une de ces réunions faillit avoir un dénouement tragique. Accusé d'être concussionnaire par ses adversaires politiques, noirauds comme lui, Mahoney repoussa l'accusation avec indignation, et ses amis prirent alors fait et cause pour lui ; on tira les revolvers de part et d'autre et on allait en venir aux mains, heureusement quelques noirs qui étaient restés étrangers à tout ce qui s'était dit, réussirent à calmer l'irritation des esprits. On se sépara cependant en s'injuriant et en se faisant mutuellement des menaces. Comme les nègres sont aujourd'hui de vrais arsenaux ambulants, ils videront leur différend, d'un jour à l'autre, en se livrant un combat acharné, et en accusera les blancs d'en être les instigateurs, bien qu'innocents.

La Convention républicaine de paroisse, a été renvoyée au 15 courant.

Nous avons d'assez grosses pluies depuis quelques jours ; partout les planteurs remuent et boulonnent le sol, et les rizières continuent le sarclage. Les mais formés ont été récoltés et promettent de bons résultats, ce à quoi on ne s'attendait pas il y a quelques semaines ; malheureusement, on n'en a pas assez planté. La récolte d'oranges sera considérablement plus grande que celle des autres années, et les figuiers donneront beaucoup de fruits.

Ici, le figuier se multiplie facilement et sa culture n'exige que peu de soins. Il me semble que l'on pourrait conserver son fruit en le faisant sécher comme en Europe ; les figues sèches sont plus nourrissantes que les fraîches, et elles pourraient entrer pour beaucoup dans l'alimentation des populations rurales et urbaines, et ainsi devenir une jolie source de revenu pour nos petits fermiers.

A Barataria, petite localité dans la paroisse de Jefferson et avoisinant la nôtre, la canne s'annonce magnifique, surtout chez M. Chauvin et les MM. Dronet.

Le 6 courant, les électeurs de ce canton furent convoqués pour élire un membre du jury de police ; deux citoyens aspiraient à cet honneur : M. Berthoud, conservateur, et M. Osborn, homme de couleur inféodé au parti républicain ; la lutte fut vive et ardente ; la victoire resta à M. Berthoud, qui fut élu par soixante-cinq voix de majorité. M. Berthoud, que l'on regarde comme faisant partie de l'ancienne population, bien qu'il ait vu le jour dans un autre Etat de l'Union, habite la Louisiane depuis plus de trente ans, et possède une des plus belles habitations sucrières du *Jefferson*.

Un M. White, l'inventeur d'un moulin à riz qui amènera une révolution complète dans la manière de préparer ce grain jusqu'à présent, cette opération s'est faite dans des moulins mus à la vapeur, et fort coûteux, et par conséquent l'emploi en était toujours resté à un prix relativement très élevé. Avec cette machine, qui est très simple, et à la portée de toutes les bourses, les habitants pourront dorénavant nettoyer leurs céréales très économiquement, [illegible]

[illegible] sur les tribus indiennes [illegible] la Louisiane [illegible] des Ouachas et les Choctaws [illegible] de la [illegible] pays connu aujourd'hui sous le nom de la paroisse de Plaquemines. [illegible] Pendant bien longtemps ces sauvages, qui étaient peu nombreux, avaient deux villages au-dessous du Détour des Anglais, sur la rive droite du fleuve, la même où se trouve aujourd'hui la sucrerie de [illegible] Bellechasse, appartenant actuellement à M. W. Stackhouse ; mais vers 1793, les Choctaws allèrent s'établir sur un terrain de la rive gauche faisant partie à présent de l'habitation Ste-Claire, propriété de M. Geo. Garr, et y transportèrent [illegible] ossements de leurs morts, [illegible] P. De Charlevoix. Leur chef était très absolu ; il ne [illegible] air—car ses [illegible] faire part de leur [illegible]

[illegible] entrés dans la [illegible] des Natchez les Choctaws, par l'ordre de Périer, qui était alors gouverneur

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

(Dépêches Transmises à l'Abeille.)

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Matamoros, 12—Le bulletin officiel de Tréviño, publié de la capitale du Monterey du 8, est arrivé ici. Il annonce une complète victoire sur les [illegible] [illegible]

Le col. Revuelta avec plusieurs centaines d'hommes du gouvernement, a quitté Monterey le 3 du courant. Il s'est retiré de Saltillo et s'est retiré du côté de Saltillo, poursuivi de près par le gén. Loera.

Du 29 mai au 7 juin, la ville de Monterey a été canonnée par les soldats des deux partis, qui ont fait de grands vols. Plusieurs magasins, des plus considérables, ont été entièrement pillés.

Le Col. Steel, Américain, de l'état-major de Treviño, très favorablement connu dans le nord du Mexique, et depuis des années [illegible] à Monterey, a été tué à la bataille de Monterey. Beaucoup de jeunes garçons de la ville, servant dans la garde nationale, ont été tués.

La ville a été pillée et est représentée comme étant dans le deuil. Presque toutes les familles ont perdu quelqu'un.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 12—Tant que les réclamations de l'Alabama ne seront pas réglées, on ne fera plus de tentatives pour placer le nouvel emprunt en Angleterre.

Les réclamations du Sud, pour lesquelles une allocation a été faite, ont été référées au troisième auditeur Rusherford, pour règlement.

NOUVELLES DIVERSES.

Lowell, Mass, 12—Les Démocrates du premier district du Massachusetts se sont assemblés en Convention aujourd'hui et ont élu E. W. Colcord, de Lawrence, et Joseph R. Hayes, de Lowell, délégués à la Convention de Baltimore. Des résolutions recommandant l'adoption de la plateforme de Cincinnati ont passé.

New York, 12—On dit qu'un grand nombre de gens sympathisant avec les Cubains y compris le gén. Ryan, sont partis d'ici dans deux goëlettes qui ont été vues à la hauteur de Barnegat, transférant leur cargaison à bord d'un navire supposé être le Fannie, et l'on croit que leur destination est Cuba et que le Fannie sera transformé en bâtiment de guerre. On croit aussi que trois expéditions sont déjà parties d'ici pour Cuba, une de Philadelphie, une autre d'un port du Sud, et le Fannie.

Indianapolis, 12—La convention démocratique d'Etat s'est assemblée ici ce matin. Après de grands débats, il a été décidé d'attendre le résultat de la session de la convention de Baltimore avant de nommer le ticket électoral.

L'Hon. Thos. A. Hendricks a été alors nommé à l'unanimité pour la place de gouverneur, et Washington Pepco, de Floyd, pour la place de lieutenant-gouverneur.

New-York, 12—Embarqué aujourd'hui $322,000 en espèces.

Les funérailles de James Gordon Bennett auront lieu demain.

[illegible] du cortège, Jones, du *Times* ; Stone, du *Journal of Commerce* ; Marble, du *World* ; Hastings, du *Commercial* ; Dana, du *Tribune* ; Childs, de Philadelphia *Ledger* ; Beemer, du *Ledger* de New-York, et Hudson, de Concord, Mass. ; l'archevêque McCloskey, a été invité à conduire les cérémonies.

Columbia, Caroline du Sud, 12—La Convention s'est réassemblée ce matin pour voter sur les résolutions dont nous avons déjà parlé dans ces dépêches. Ces résolutions insistent fortement pour l'adoption de la plate-forme de Cincinnati.

Un rapport de minorité pour un ticket rigoureusement démocratique à la Convention de Baltimore a été déposé sur le bureau à l'unanimité moins deux voix.

Parmi les délégués sont l'hon. William M. Aiken, l'ex-Sénateur Chesnut et l'hon. N. D. Porter. La session a été courte et harmonieuse.

Indianapolis, 12—M. Henricks, en acceptant la nomination et en se référant à la Convention de Baltimore a dit : Je pense que l'action de cette convention prouve le résultat de celle à laquelle l'engage mon appui. Je ne suis pas effrayé du pouvoir d'un homme, mais crains le pouvoir d'une légion d'hommes, représentée par le général Grant. [illegible] Nous avons tourné le dos au passé, et nous envisageons l'avenir. Le passé est perdu pour nous ; l'avenir est à nous ; faisons en sorte qu'il soit glorieux.—La Convention a décidé que la conférence de Cincinnati et les lettres de Greeley offrent une place à tous les éléments d'opposition à l'administration corrompue du gouvernement fédéral.

New York, 12—Horace Greeley sera un des porteurs des coins du poêle à la cérémonie funèbre de Bennett, demain. Thermomètre 90 aujourd'hui.

Les grévistes se refroidissent. Il y a encore beaucoup de mécontents parmi eux, surtout parmi les ouvriers des machines à coudre, des carrossiers et autres.

On compte que la bande allemande, le quartette de cornets de Guillaume, Mme Peschka Leutner, la grande voix de soprano, et Strauss, le grand compositeur, arriveront ici demain, en route pour Boston, où ils vont pour participer au jubilé de paix.

New York, 12—Plusieurs sociétés allemandes et nombre de citoyens et de musiciens proéminents ont notifié au colonel Xowe, l'agent du jubilé ici, leur désir de faire aux musiciens étrangers une réception cordiale à leur arrivée et de les escorter jusqu'au bateau quand ils partiront pour Boston.

Les facteurs de pianos ont décidé aujourd'hui qu'ils n'emploieraient pas d'ouvriers pour moins de 10 heures de travail par jour.

Boston, 12—Les diverses sociétés irlandaises de Boston et des environs ont nommé un comité d'arrangement pour la réception de la bande irlandaise. Il y a eu quelque discussion sur le point de savoir si la bande n'avait point été constabulaire.

Le colonel Foran, du 69me régiment, dit qu'elle est composée de 40 hommes, tous patriotes purs.

Le premier jour de la fête sera dédié à l'Amérique, le second à l'Angleterre, le troisième à l'Allemagne, le quatrième à la France, le cinquième à l'Autriche et le sixième à la Russie.

Le dimanche suivant, il y aura un grand concert sacré. Voici une partie du programme pour mardi le 18. Hymne national "God Save the Queen". Version anglaise, chanté par un plein chœur de 20,000 voix avec un solo par l'éminente artiste Mme Ermina Rosedorff accompagnée par la bande du grenadier.

Indiana, 12—Après la nomination de W. C. Depu, du comté Floyd, comme candidat à la place de lieut.-gouverneur, M. Hendricks a paru sur la plateforme et a dit qu'il ne s'attendait pas à être le candidat de la convention. On lui a dit un appel auquel il ne pouvait rester sourd. Il était influencé seulement dans son hésitation à accepter par des raisons personnelles. Il regarde des intérêts toujours croissants de l'Etat à être que la place de gouverneur était devenue plus importante qu'à l'ordinaire par les usurpations du pouvoir central.

S'il est élu, il tâchera d'entretenir les plus amicales relations avec le pouvoir central, tout en maintenant le droit de gouvernement local. Il demande si le peuple du Sud, bâillonné et opprimé, doit en appeler à eux en vain pour avoir une assistance politique. (Cris de non.) Il parla de la nécessité d'opérer des réformes dans le service civil, et il espère que le parti, qui cherche maintenant une coopération, pourra les accomplir.

(Le télégraphe répéta ici les résolutions déjà [illegible] Ed.) Voici néanmoins le texte de la résolution relative aux [illegible] candidatures à la Présidence et à la Vice-Présidence :

Résolu que nous jugeons comme important de placer deux tickets en nomination pour les offices de Président et de Vice-Président, comme [illegible] de ces principes, car une division assurerait la défaite des deux, et c'est par conséquent la conviction parfaitement arrêtée de la Convention démocratique qui [illegible] de Baltimore qu'elle doit adopter les candidats du parti républicain libéral au lieu de faire d'autres nominations.

Ces résolutions ont été votées par une majorité ; mais il y a eu une minorité regrettable de voix qui se sont prononcées pour la négative.

Montpellier, Vermont, 12—La convention démocratique d'Etat a adopté des résolutions endossant la plateforme de Cincinnati et favorisant [illegible] quiconque professe ces principes.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE.

Les probabilités annoncent pour jeudi un temps mixte dans les Etats du Sud.

NOUVELLES DES RIVIERES.

Vicksburg, 12—Descendant les steamers Richmond, [illegible] et barges, et [illegible]

Memphis, 12—Temps clair et chaud. Le fleuve monte d'une manière continue. Descendant, le Howard.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Liverpool, 12, [illegible]—Coton plat à la clôture. Vendu 10,000 balles. Middling Uplands 11 3/4 à 11 7/8. Middling Orleans 11 [illegible]

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 12—Coton plat et nominal. Vendu 300 balles. Mid. de 11 1/4.

New York, 12—Argent de 4 à 5 sur demande. Sterling 109 1/2 à 110. Or 114 1/8. Gouvernements plats de 1/8 à 1/4 en baisse.

Galveston, 12—Coton plat et nominal. Bon ordinaire 20 1/4. Stock 1397.

Charleston, 12—Coton plat et nominal. Mid. 25. [illegible]

Mobile, 12—Coton tranquille et nominal. Mid. 24 1/2. [illegible]

Savannah, 12—Coton calme. Faible demande. Mid. 24 1/2. Stock 2073.

[illegible]

Washington, 12 juin—Le gouvernement anglais [illegible] à huit mois pour [illegible] de Genève. [illegible] ne [illegible] ni n'approuvera [illegible] que l'Angleterre n'accepte l'[illegible]. Si l'ajournement est [illegible], l'Amérique ne présentera pas d'argument.

Brockville, 12 juin—Le steamer Kingston a brûlé [illegible] de flottaison, mais tous [illegible] une dame qui a sauté [illegible] bord avec un appareil de sauvetage mal ajusté. Tout le [illegible] a été perdu. Le steamer valait $100,000 et était assuré pour [illegible]. Le steamer Dominion, qui avait été brûlé, a amené les passagers et les marchandises à Kingston.

Washington, 12—La Convention démocratique du Kansas a montré grandement favorable aux candidats de Cincinnati. Une des résolutions contient le paragraphe suivant :

"Mais quand l'ambition illicite, l'imbécillité, la corruption, et le [illegible] des hommes [illegible] citoyens [illegible] organisations politiques, [illegible] aux [illegible] du passé, [illegible] pour se réunir leurs mains et leurs cœurs pour écraser un tel passé et la [illegible] du pouvoir."

Indianapolis, [illegible] — [illegible] de Greeley et de Brown.

A la Terre-Haute, dans [illegible] district, [illegible] de substituer Voorhies à la [illegible] pour délégué de l'Etat à la Convention de Baltimore, mais la motion a été repoussée par une [illegible] majorité.

[illegible] Julien dit [illegible] libéral républicain aujourd'hui, qu'il aurait fort heureux d'être absout par les démocrates comme un de leurs porte-étendards.

Matamoros, 12—Un courrier extraordinaire est arrivé aujourd'hui avec la nouvelle que le colonel Revuelta, qui a tenu Monterey plusieurs jours pour le gouvernement, après la défaite de Cevallos, a gagné Saltillo avec environ 800 hommes, et qu'il a été rejoint par 2,000 hommes de troupes juaristes venant de Matamoros. On croit que cette force suffira pour empêcher les révolutionnaires de venir ici.

Cevallos, qui a établi son quartier-général à Camargo, dit, de son côté, qu'il pourra écraser les révolutionnaires et empêcher leur marche sur cette ville.

Le steamer Tabasco a quitté la Vera Cruz avec plusieurs centaines d'hommes de renfort, qui arriveront dans un jour ou deux.

Cette ville est calme et croit pleinement que le gouvernement est en état de réparer ses désastres.

New York, 12—Le surintendant de l'Instruction publique de l'Etat [illegible] le refus de lire la bible ne [illegible] raison pour exclure un enfant des écoles publiques.

New York, 12—Arrivés les steamers Plata, San Jacinto et Champion. Arrivé à destination le steamer Australia.

Conseils de Guerre.

ASSASSINAT D'UN SOLDAT.

Le 6e conseil a jugé, le 29 mai, le nommé Henri-Racol Deschamps, âgé de trente-quatre ans, ouvrier monteur en bronze.

M. le greffier Duplan donne lecture du rapport.

Le 27 mai 1871, vers deux heures de l'après-midi, un [illegible] de la ligne, un homme, [illegible] fait prisonnier par les fédérés, [illegible] rone de la Bastille ; il était [illegible] des jeunes détenus et [illegible] de la geôle de l'établissement.

Là, on lui fit subir [illegible] aux autres victimes de la Commune semblant d'interrogatoire qui se termina par une condamnation à mort. Lorsqu'il quitta le greffe, [illegible] les fédérés, se disposant à le fusiller dans la cour même de la prison.

Ceux qui avaient amené le jeune soldat l'entouraient déjà, lorsqu'un honnête surveillant, le sieur Bernard, s'interposa en ces termes : "On ne fusille pas ici. Donnez-moi cet homme [illegible] famille" Il faut les fusiller tous devant l'écrit là-haut. Et le [illegible] entraîna le jeune homme et son [illegible]

Ils marchèrent tous les deux à une mort certaine, lorsque la présence d'esprit de surveillant Roque sauva Bernard, qu'il [illegible] : "Venez donc, Bernard, votre [illegible] Le jeune détenu [illegible] l'entrée de [illegible] dans la prison des jeunes détenus ; [illegible]

Le [illegible] et furent [illegible] rue Servan, au point de [illegible] par les fédérés, [illegible] qui le conduisait l'adossa au mur, lui ordonna d'[illegible] ; il le fit ; [illegible] de se relever, il le fit encore ; on lui banda les yeux une seconde fois, on lui retira ensuite le bandeau pour lui montrer le peloton d'exécution. Enfin, on lui remit le bandeau sur les yeux et, après ce long martyre, le peloton l'assassina sur place !

Interrogatoire de l'accusé.

M. le président.—Accusé, vous avez entendu les charges qui pèsent contre vous, qu'avez-vous à répondre ?

Deschamps.—Mon colonel, je n'avais pas de moyens d'existence ; j'ai été obligé de servir la Commune ; [illegible] sont entrées dans Paris, j'ai jeté les armes. Je suis allé à Neuilly.

D. Où étiez-vous le 27 mai ?

R. Au marché de la rue du Chemin-Vert. Le 27, j'ai vu fusiller le jeune soldat ; j'étais à une vingtaine de pas. Après la fusillade, je suis entré chez le marchand de vin.

M. le président.—Le témoin Dolrieux dit que lorsque vous êtes entré dans le cabaret, vous avez dit : "Voilà encore un de fait !"

R. Non, j'ai dit : "Voilà qu'on vient de fusiller un soldat et un Versaillais."

M. le président.—Bien des témoins disent tout le contraire, notamment Bérard. Les témoins entendus confirment les faits. Gaignon, entre autres, a vu la scène et il a entendu dire que Deschamps s'était vanté d'avoir fait tirer sur le soldat ; il sait aussi que Deschamps a fait charger le corps sur une petite voiture à bras.

M. le capitaine Bailly soutient l'accusation.

Me Crochard présente la défense de l'accusé.

Le conseil, après en avoir délibéré, rend un jugement déclarant Deschamps coupable sur toutes les questions.

En conséquence, Deschamps est condamné à la peine de mort.

LE GÉNÉRAL BERGERET.

Dans sa séance du 16 avril dernier, le 4e conseil de guerre prononçait une triple condamnation—à mort et aux travaux forcés à perpétuité—contre trois pétroleuses, incendiaires des Tuileries et de la rue Royale.

Le 7e conseil de guerre a eu à revenir avant-hier sur le fait de l'incendie des Tuileries, dans lequel le fameux "général" Bergeret, qui réside actuellement à Londres, avait joué un rôle des plus importants.

En effet, cinquante témoins environ ont déposé contre cet ex-membre de la Commune des charges qui ne permettent pas de douter que Bergeret n'ait donné l'ordre de mettre le feu aux Tuileries, et ait surveillé lui-même l'exécution de cet ordre.

Le rapport a été lu par le capitaine Lefilleul, qui a fait ressortir les preuves accablantes qui accusent ce malheureux.

Bergeret, dit le rapport, qui ne se trouve plus en sûreté au Corps Législatif, occupe les Tuileries avec ses bandes et ses Eclaireurs.

Le 22 dans la cour du palais, il préside à l'exécution de M. Roch, [illegible] de Richelieu, 42, dont le seul crime était d'avoir voulu empêcher des gardes de détruire une clôture en planches pour faire des barricades. [illegible] qui étaient sympathiques à la cause de Versailles, sont fusillés avec M. Roch. [illegible]

[illegible] dans l'après-midi du 23, une longue file de voitures chargées de pétrole et renfermées dans la cour du Louvre se dirige vers les Tuileries. Le soir, vers sept heures, Bergeret [illegible] officiers de son état-major et distribue les rôles. Dardelle, le gouverneur du château, est chargé de la sortie des chevaux, et des équipages ; [illegible]

[illegible] Bergeret se replie sur le Louvre, [illegible]

[illegible]

Quatre heures du matin, une épouvantable détonation jette l'effroi dans l'entourage de Bergeret. "Ce n'est rien," dit-il, [illegible]

[illegible] Le Comité de Salut public [illegible]

[illegible]

Ainsi Bergeret [illegible] tout à coup, il [illegible]

Outre ces crimes, de nombreuses accusations sont reprochées au [illegible]

—[illegible]

Les plus importantes [illegible] pillage, à [illegible] Billancourt [illegible] de la [illegible]

[illegible] au concours des [illegible] de l'[illegible]

La Vendée a été reçue à l'Académie [illegible]

—M. l'amiral Touchard a, dit-on, [illegible]

Le portrait de Thiers [illegible]

M. Thiers a une [illegible] sur laquelle [illegible] les deux premiers portraits [illegible] de Thiers et de Vénitien, le troisième ne [illegible]

Cham (qui s'amuse à déranger de temps en temps la foule autour de Vérax en l'appelant tour à tour, à haute voix, Cabanel, Pils, Fromentin, Ziem, Baudry, etc.) Cham qu'il y une ce toujours [illegible] été !

L'Art d'accommoder les restes.

Ecoutons ce qui en dit [illegible] de ce portrait.

De par la volonté de mademoiselle Jacquemard, le portrait a été placé entre deux marines et au-dessus d'un paysage nocturne.

—Pour un malade, dit madame Beaumont-Chabot, les deux petits [illegible]

—Mais, fait observer [illegible] de Valentin, [illegible]

—C'est exprès, répond M. Wolfe de la Valette : les médecins lui ont ordonné de partir.

—Un entrepreneur de [illegible] qui a l'habitude de bâtir le public au courant de son répertoire, annonce qu'il a été ce moment à [illegible] un [illegible] veuves exceptionnelles.

Qu'est-ce que cela peut donc être ?

[illegible]

MARIÉ à Paris, le 20 [illegible] de la Madeleine, Monsieur LUDOVIC SIMOUNET, propriétaire, à Mademoiselle [illegible] CANNETTE, fille de Monsieur Antoine Carrière, de la Nouvelle-Orléans.

Décédé le 10 courant, à 11 heures du soir, en son habitation, Paroisse Iberville, [illegible] une courte maladie, [illegible] âgé de cinquante trois ans.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre aura lieu vendredi le 14 courant, à 7 heures et demie du matin, à la Cathédrale St-Louis, pour le repos de l'âme de feu LOUIS MAILHES. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.

De la part de sa veuve.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre pour le repos de l'âme [illegible] aura lieu SAMEDI, 15 juin, à la Cathédrale St-Louis, à 7 heures du matin. [illegible] parents et connaissances sont priés d'y assister.

Association des Enfants de Marie.—Il y aura [illegible] à l'Eglise St-Augustin, [illegible] la Rév. [illegible] et quête pour l'Eglise. [illegible]

[illegible]

Attention ! Club d'Orléans, [illegible] Section.—Quatrième District.—A une assemblée tenue le 11 juin, pour l'organisation, dans le local de la Hook and Ladder Fire Co No 1, au coin des rues Magazine et Marengo, les citoyens dont les noms suivent ont été élus officiers de la sixième Section, pour l'année :

ALEXANDRE DUCHIRON, Président.
Le Juge R. T. FELLOWAS, Vice-Président.
W. H. GALPIN, Trésorier.
JOHN MAILHES, Secrétaire.
FRANC McGROIN, } Comité Exécutif.
VICTOR TANNER, }
JOHN DUTREY, Grand Maréchal.

Attention Club d'Orléans !—Les officiers et membres de la Seconde Section, [illegible] d'Etat, JEUDI, le 13 juin [illegible]

Par ordre du Président.
CHARLES ROYAT, Secrétaire.

Consulat de France.

LES ALSACIENS ET LORRAINS, originaires des départements cédés à l'Allemagne, et qui sont désireux de conserver la nationalité française, sont priés de se présenter au Consulat de France [illegible] pour faire leur DÉCLARATION D'OPTION. Le délai pour opérer cette déclaration [illegible] le 1er octobre 1873.

Nouvelle-Orléans, le 10 juin 1872.
Le gérant du Consulat,
FAUCONNET.

Nouvelle-Orléans, 10 Juin 1872.

A M. H. P. Phillips, Président du Comité.

Cher [illegible]—Vous annoncez dans le Picayune du 11 du courant, que vous avez pris sur les officiers de la "Vigilant Steam Fire Co. No 3" [illegible] cheval "LION" [illegible] grand Festival de la "Protector Fire Co. No 2," DIMANCHE, 16 Juin 1872.

Veuillez informer ces messieurs que je tiens [illegible] en cette occasion, mon cheval "BLACK PRINCE" [illegible]

Je suis avec respect, votre serviteur,
P. DUFORT, No 82 rue St-Louis.

Avis.

LE soussigné désire faire savoir à ses amis et au public en général qu'il a déjà, par une annonce publiée dans le PICAYUNE, le mois d'avril passé, prévenu sa clientèle qu'il était devenu propriétaire de la buvette connue sous le nom de Washington Exchange, à Milneburg, [illegible]

Il profite de cette occasion pour remercier le public du bienveillant patronage qu'il lui a accordé à l'hôtel ainsi qu'à la buvette, et désire lui faire savoir que les [illegible] restaurant [illegible]

E. P. DEBESSAUD.

SOURCES DE BLADON.

Le meilleur endroit de Bains du Sud.

CES CÉLÈBRES SOURCES sont situées dans une forêt de pins, à dix milles au-dessus de Mobile et à 24 heures de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

Les plus habiles chimistes du pays ont analysé [illegible] LES MEILLEURES DU MONDE. [illegible]

[illegible] UNE SALLE DE BAL, UN BEAU CORPS DE MUSICIENS, UNE SALLE DE PATINAGE, UNE SALLE DE BILLARD ET UNE SALLE DE JEU DE QUILLES.

[illegible]

J. COLLINS & Co., Propriétaires.

Pour Bordeaux.

Le fin voilier français
COMTESSE DUCHATEL.
Capt. Charles Dupont.
Partira pour le susdit port le 22 juin. [illegible]

Pour prix de passage et [illegible] s'adresser au Capitaine [illegible]

Pour Bordeaux.

Le navire français FORMOSE, de [illegible] [illegible]

A. VOR MAIGNAN & [illegible]

Demande.

UNE ABIGAILLE, [illegible]

Demande de Domestique.

ON demande [illegible]

D. AUGUSTIN, Avocat, Passage de la Bourse, [illegible]

Demande de Pharmacien.

ON demande un pharmacien [illegible]

Appartements et Cottages à Mandeville.

L. [illegible]

Evviva gli Italiani.

S[illegible] Italiani [illegible]

[illegible]

A. WALKER, Président.

GRAND BON MARCHÉ

Chemises Françaises pour Messieurs,

—CHEZ—

GUÉBLE & NIPPERT

[illegible] rue du Canal [illegible]

ON peut [illegible] MEILLEURES CHEMISES aux prix suivants :

CHEMISES en couleur à [illegible] par douzaine
[illegible]

Avec un assortiment complet de :
GILETS ET CALEÇONS, Toile et Mérinos,
COLS ET CRAVATES, CHAUSSETTES,
PARFUMERIE, EAU DE COLOGNE,
PARAPLUIES ET PARASOLS, Sacs de Nuit,
CALEÇONS de Bain, PANIERS, etc., etc.

Cognac. Cognac. Cognac.

[illegible] débarquement du navire Comtesse Duchatel, venant de Bordeaux :

[illegible] COGNAC Otard Dupuy & Co.
[illegible]

A vendre par
BLANCHIN & GIRAUD,
65 Vieille Levée.

En débarquement du navire "Comtesse Duchatel" venant de Bordeaux.

20 barriques VIN ROUGE Dantagnan, [illegible]

A. [illegible] & CO.,
16 et 18 rue St-Louis.

Beurre Goshen, nouveau et de choix.

Par les steamers "Gen Meade" et "Geo. Cromwell."

60 tinettes BEURRE strictement de choix, [illegible]

G. M. LAWRENCE & CO.,
86 Tchoupitoulas.

Fromage-Crème de New-York.

20 boîtes FROMAGE CRÈME [illegible]

[illegible] & CO.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

—DES—

Marchands de la Nlle-Orléans,

No 104 RUE DU CANAL.

DIX-HUITIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la charte [illegible]

[illegible]

Tous les Assureurs de la Compagnie [illegible]

PAUL FOURCHY, Président.

Ad. W. HOFF, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
[illegible]

E. CHS. CUVILLIER, Notaire Public.

Le soussigné [illegible]

En débarquement du navire "Comtesse Duchatel," venant de Bordeaux.

[illegible]

AMÉDÉE COUTURIÉ,
[illegible] rue Vieille-Levée.

100 barriques SUCRE de Brésil, [illegible]

A VENDRE.

En débarquement du navire Comtesse Duchatel

[illegible]

J. A. D'HEMECOURT. HENRI CHAURANT

La seule Fabrique de CONFISERIE AU SUD

Avec une Usine à vapeur.

H. CHAURANT & CO.

Successeurs à E. TURPIN (RED STORE)

86 ... Rue Vieille-Levée ... 86

La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de

CANDI

A la Nouvelle-Orléans.

CANDIS EN BATONS (Médaillé avec Prime au Louisiana State Fair),
GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc.
CHOCOLATS.
Importation directe d'Articles pour Confiseurs.
GATEAUX.
SIROPS au jus de fruits,
INCOMPARABLES par leur arôme et leur qualité.
Importateurs de jus de fruits, tels que :
FRAMBOISES,
GROSEILLES,
FRAISES, &c.
H. CHAURANT & Co.,
RED STORE.
—Rue Vieille-Levée........86

W. H. HENNING,

[illegible] Nlle-Orléans.

SEULS Agents, sur [illegible], des vins suivants :

CHAMPAGNE.
Moet & Chandon, Sillery sec.
Versenay.
Grand Vin Impérial, [illegible]
Impérial sec (tête).
VINS MOUSSEUX.
C. LAUTEREN SOHN.
[illegible]
VINS DOUX DU RHIN,
Moselle et Mousseux.
C. LAUTEREN SOHN.
[illegible]
VINS DE BOURGOGNE.
[illegible]
VINS ROUGES.
Brandenburg Frères.
[illegible]
VINS BLANCS.
Brandenburg Frères.
[illegible]
VINS ROUGES EN FUTAILLES.
Brandenburg Frères.
[illegible]
VINS BLANCS EN FUTAILLES.
[illegible]

C. DUHAMEL,

OPTICIEN-FABRICANT,

111..................CANAL..................111

Maison établie depuis 1843.

VIENT de recevoir un assortiment complet de nouveaux modèles de pince-nez en écaille, acier ou argent bullé, etc.

Lorgnettes, etc.

Lunettes acier de toutes les qualités, argent, or, écaille et autres sortes.

Verres cylindriques, double foyer pour voir de loin et de près, cristal taillé dans l'axe, périscopique, de couleur, fumés, bleus, etc.

Microscopes de toutes grandeurs.

Lanternes magiques, tableaux.

Réparations d'instruments scientifiques.

Instruments d'optique, Physique, Mathématique, Chimie, etc.

Baromètres, Thermomètres, spécialité de Thermomètres à sucre.

[illegible]

Instruments de marine, Octants, Sextants, Jumelles, Cartes, Compas, etc. [illegible]

SOURCES DE GRAYSON,

(COMTÉ GRAYSON, KENTUCKY.)

L'HOTEL sera ouvert le 1er juin. Il peut recevoir six cents personnes [illegible]

—Prix de la Pension—
Par jour.......... [illegible]
Par semaine.......... [illegible]
Deux semaines.......... [illegible]
Un mois.......... [illegible]

[illegible]

Le Dr. J. H. North, autrefois de Cleveland [illegible]

M. F. Clarkson, attaché au bureau, y recevra ses amis avec plaisir.

W. S. VANMETER & BRO.
Propriétaires.

MAISON FONDÉE EN 1848.

LA PLUS GRANDE MANUFACTURE DE

PARFUMERIE

—ET—

SAVON DE TOILETTE

DU SUD.

Fabricant de la CÉLÈBRE EAU DE COLOGNE [illegible]

[illegible] RUE DE CHARTRES [illegible]

AUGUSTE DOUSSAN.

AUX PHARMACIENS.

NATURE'S HAIR RESTORATIVE.

[illegible]

THOMAS HOWARD.

GRAND CONCERT

Au Café Bismarck,

No [illegible] rue ROYALE [illegible]

TOUS les soirs, très THÉODORE THOMAS, par un orchestre composé des premiers solistes de l'Opéra, des Variétés et du St-Charles, [illegible] M. Louis Mayer.

AVIS.

[illegible] COMTESSE DUCHATEL [illegible]

La barque française COMTESSE DUCHATEL, capitaine Chs. Dupont, de Bordeaux, [illegible]

B. RIEHL.

"Arnica."

PRÉPARÉ par [illegible]

F. POURSINE & Co.

Belle Occasion.

A vendre [illegible]

JOSEPH LAMAISTRE.

LE NOUVEAU [illegible]

[illegible]

FIELDEN & CO.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS,

136 et 138, rue Vieille-Levée, 136 et 138.

UNE DES PLUS IMPORTANTES MAISONS DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE

NORMAN & REISS. 136 et 138 rue Vieille-Levée.

En Candi en gros et en petite tablettes. [illegible]

[illegible] CONFISERIE, GATEAUX, GATEAUX DE MARIAGE [illegible]

On [illegible] toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que

[illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE.

[illegible]

Sirops de Fruits,

FRAISE,
FRAMBOISE,
MURE,
GROSEILLE,
CITRON,
ORANGE,
ANANA,
ORGEAT,
GINGEMBRE,
NECTAR,
CREME,
BANANE,
VANILLE,
ROSE,
SALSEPAREILLE,
NAUCHER,
MEAD,
VINAIGRE.

A vendre par
NORMAN & REISS,
Nos 136 et 138 de la rue Vieille-Levée.

S[illegible] chapeau

GREELEY

[illegible]

Chemises françaises (toute taille) à $2 75.
[illegible]

POUR TOUJOURS

un chemin [illegible]

C. LANAUX.
Coin Ste-Anne et Vieille Levée.

VOIRIN & LIVAUDAIS,

[illegible] rue Carondelet [illegible]

(Bureau de haut)

Billets hypothécaires sur tous les plus bas. [illegible]

Chaux de l'Alabama—Ciment.

Je reçois, journellement, de la CHAUX de [illegible], Alabama, et du CIMENT de Louisville et de Rosendale, que je vends en conséquence aux plus bas prix du marché.

SAM'L JAMISON,
Au No [illegible] de la rue Carondelet.

Pharmacie à la Baie St-Louis.

M. E. DELÉRY a l'honneur d'annoncer au public en général et particulièrement aux résidants d'été qu'il vient d'ouvrir à la Baie St-Louis, une PHARMACIE où l'on trouvera un assortiment complet de MÉDICAMENTS DE PREMIER CHOIX, [illegible]

On trouvera également à sa pharmacie un dépôt du célèbre BAUME PECTORAL AUX NATIFS INDIENS DE LAPLACE, [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE

IMPORTATEURS,

VINS, LIQUEURS, &c.,

—ET—

FABRICANTS DE SIROPS,

[illegible] Vieille-Levée [illegible]

Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

Bureaux, No 20 du Passage de la Bourse.

PREMIER ETAT TRIMESTRIEL.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour le premier trimestre de 1872, expiré le [illegible] mars 1872.

Primes d'incendie....	$[illegible]	
" de mer....	117,462 40	
" de rivières....	28,189 [illegible]	[illegible]
En moins — primes non expirées....	$150,320 97	
En moins — primes remboursées....	[illegible]	[illegible]
Montant net des primes....		[illegible]
Pertes par l'incendie	17,943 [illegible]	
" sur mer....	26,732 [illegible]	
" sur les rivières	28,419 [illegible]	
Réservé pour pertes non réglées....	50,000 00	
	137,164 [illegible]	
Réassurance....	[illegible]	
Réduction (rebate)....	4,641 61	
Dépenses générales....	12,338 17	
Licence et intérêt, timbres de revenu	1,415 [illegible]	
Profits et pertes....	[illegible]	
	185,773 [illegible]	
En plus — 2 1/2 pour cent d'intérêt pour le premier trimestre sur le capital payé.... 21,321 [illegible]		
En moins—escompte et intérêt. [illegible]	[illegible]	[illegible]
Bénéfices nets....		[illegible]

—ACTIF—

Billets d'actions....	[illegible]
En caisse....	[illegible]
Primes et effets à recevoir....	[illegible]
Actions et Bonds....	[illegible]
Propriétés Foncières....	[illegible]
Assurance de [illegible]	[illegible]

Le tableau qui précède [illegible] une copie exacte [illegible] de l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermentés et signé par-devant moi, ce 5 avril 1872.

G. LE GARDEUR, Jr.,
Notaire public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'Art. VII de la charte, de collecter, des [illegible] des actionnaires, un [illegible] pour cent sur le montant net des primes du premier trimestre de 1872, [illegible] s'élevant à $[illegible]. Il a été résolu, en outre, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

—DIRECTEURS—

C. Cavaroc, E. Gambon,
Chs. de Buyssac, [illegible]
[illegible], Jr., [illegible]
[illegible] [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible] 12 JUIN—CLASSE No 140.

[illegible]

[illegible] 8 71 39 [illegible] 13 6 10 60

[illegible] HOWARD, SIMMONS & Co., [illegible]

[illegible]

HEBERT & Cie.,

[illegible] RUE DE CHARTRES [illegible]

(Coin Bienville.)

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

Papeterie, Articles de Bureaux.

UN IMMENSE ASSORTIMENT DE

Papiers peints en tous genres,

A PRIX RÉDUITS.

Abonnements à toutes les publications françaises de Sciences, Modes, Littérature, etc., etc.

REÇU par steamer SAXONIA,

5000 Volumes Brochés, des meilleurs Auteurs,

—TELS QUE—

DUMAS, E. SUE, GABORIAU, G. SAND, PONSON DU TERRAIL, ABOUT, A. KARR, [illegible] MONTEPIN, F. DE BOISGOBEY, [illegible] SOUVESTRE, NORIAC, [illegible], A. KARR, MURGER, ERCKMANN-CHATRIAN, PAUL FÉVAL, [illegible], LOUIS REYBAUD, X. MARMIER, etc.

Œuvres de CAMILLE FLAMMARION.

Un complet assortiment de

LIVRES CLASSIQUES.

[illegible]

PAPIERS PEINTS FRANÇAIS.

[illegible]

Sauvez vos jours et vos propriétés.

HUILE DE [illegible] DE BALEINE MINÉRALE.

C'EST la grande lumière du siècle. Elle éclaire mieux que toutes les autres huiles. [illegible]

[illegible]

BOSTICK & SEYMOUR,
[illegible]

J. E. MERILH. P. CASAUBIELH

J. E. MERILH & Co.

179.......Rue Poydras.......179

MARCHANDS, EN GROS ET DÉTAIL, CUIRS ET CREPINS,

ONT constamment en magasin un fort stock de [illegible] BOTTES DE SOULIERS, [illegible]

Avis de Société.

LES soussignés a formé aujourd'hui une société avec J. P. MALCAMPO, sous la raison sociale de F. SANCHO & Co. et il continuera comme par le passé, les affaires de [illegible]

Nlle-Orléans, 15 mai 1872.
F. SANCHO,
No [illegible] Vieille-Levée.

Hôtels, Restaurants, &c.

HOTEL BARNES,

A Mississippi City.

CE célèbre hôtel, qui a été complètement [illegible]

EST OUVERT POUR LA SAISON.

Voici quelques-uns de ses avantages :

[illegible]

W. A. HURD & CO.,
Locataires.

BAIE ST.-LOUIS.

PENSION PRIVÉE.

M. M. CANTONI prévient ses amis et le public en général qu'il a [illegible] Il y a des [illegible] bonne table, bon vin, etc., à des prix modérés.

BILOXI.

HOTEL RAMBAUT.

Cet établissement, si avantageusement connu du public, sera ouvert le 1er juin prochain. [illegible]

URBAIN RAMBAUT,
Propriétaire.

BILOXI.

M. C. BOULOT prévient ses amis et le public en général, qu'il a repris son établissement [illegible]. On y trouvera tout le confort possible. Bonne table, bon vin, etc., à des prix modérés.

Restaurant Cosmopolitain,

16 et 18......RUE ROYALE......16 et 18

Entre les Rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat en toute saison de Vins de choix, [illegible]

Il y a des Salons particuliers au premier [illegible]

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

Propriétés à vendre et à louer.

A Vendre.

Une maison [illegible] pour une grande famille, [illegible] Ursulines, entre [illegible] et [illegible]

A. LEBESQUE,
117 rue Douane.

A LOUER.

Une grande maison [illegible] St-Louis, près du [illegible] Philippe, No 11.

A Louer.

La maison à étage No [illegible] rue de [illegible] entre Bourbon et Dauphine, [illegible]

A Vendre.

Une [illegible] BARROUCHE [illegible]

J. TURCOTTE.

A Louer.

A la Passe Christian, une magnifique maison [illegible]

J. TURCOTTE,
[illegible]

A Vendre.

Une jolie maison de [illegible]

A Louer.

La maison basse, [illegible]

A louer.

[illegible]

A louer.

[illegible]